

Nous connaissons en Belgique, une grande usine où, chaque année, il se construit des milliers de tonnes de ponts. Cette usine a un bureau d'ingénieurs chargés de calculer tous les ponts, grands ou petits, ces ingénieurs contrôlent leurs calculs mutuellement et après vérification et contre-vérification, ils établissent leur plan détaillé. Mais ce plan et ces calculs ne sont pas définitifs. La compagnie a un tel souci de ne pas commettre d'erreur dans l'exécution que les calculs et les plans de tous les ponts, petits ou grands, établis par ses ingénieurs sont soumis à l'approbation d'un corps d'ingénieurs d'élite, nous avons nommé les ingénieurs de l'Ecole des Ponts et Chaussées de Paris et nous pouvons dire que, grâce à de telles précautions, jamais les constructeurs n'ont éprouvé le moindre déboire dans leurs nombreux montages de ponts.

La Compagnie du Pont de Québec a évidemment commis une erreur, nous dirons mieux une faute, en s'en rapportant au jugement et aux calculs d'un seul homme dans la vérification des plans et chiffres établis par les ingénieurs de la Phoenix Bridge. Faute d'autant plus grande que jamais œuvre aussi importante, aussi grandiose, en matière de ponts, n'avait été entreprise jusqu'alors.

Des autres points du rapport il est inutile de parler ici, mais nous avons cru bon d'insister sur l'erreur initiale qui a causé le désastre, parce qu'on peut dire qu'en la renouvelant on marcherait encore dans l'inconnu.

LES BANQUES ET LA CRITIQUE

Pour beaucoup de gens, la crise financière dont, depuis quelques mois, le commerce a senti les atteintes, n'existe pas. Propriétaires, commerçants, artisans, tous, en somme, ne manquent pas d'argent. Mais, au lieu de faire des prêts au commerce, de lui consentir les avances nécessaires pour maintenir l'activité dans les affaires, les banques prêtent leur argent au dehors ou le conservent dans leurs caisses.

Voilà ce qu'on dit, voilà ce qu'on lit. Il y a une quinzaine de jours, le rédacteur financier d'un journal quotidien analysant les rapports des banques incorporées, découvrait que \$163,000,000, pas plus, pas moins, étaient ainsi détournés de leur véritable destination.

Il n'y a pas d'argent pour le commerce, conclut le rédacteur, mais il y a \$8 millions avancés sur titres et \$75,000,000 dans les caisses des banques.

Ces chiffres relevés de la situation des banques au 31 décembre dernier, sont exacts, et, comme l'indique l'article auquel nous faisons allusion, la somme de \$8 millions se partage en deux sommes à peu près égales, dont l'une prêtée aux Etats-Unis et l'autre au Canada.

Parlons d'abord de la somme de \$75,000,000. Admettons que cette somme passe des banques aux mains du public. Belle situation, en effet, que celle de banques n'ayant plus d'argent en caisse.

Mais, dit notre écrivain, si les banques n'avaient pas prêté ces \$88,000,000 aux spéculateurs, elles auraient de l'argent en caisse.

Ce serait vrai, si notre financier ne disait pas que ces \$88,000,000 devraient être prêtés au public (les emprunteurs sur titres ne font, sans doute, pas partie du public auquel les banques puissent faire des avances utiles). Notons, cependant, que ces \$88,000,000 ne sont, pas plus que les \$75,000,000, des fonds à mettre en caisse, puisqu'ils font partie des \$163,000,000 qui devraient être mis à la disposition du public.

Supposons que les banques se soient départies de ces \$163,000,000; elles devraient pour regarnir leurs coffres vendre les actions, les obligations et tous les titres qui forment une autre partie de leurs réserves et, naturellement, avec les procédés financiers de l'écrivain susdit, elles devraient aussi mettre ces nouveaux fonds à la disposition du commerce.

En un mot, les banques doivent vider leurs caisses et leurs voûtes et traduire en argent toutes les valeurs qu'elles retiennent au bénéfice du public emprunteur, à condition que les emprunteurs n'empruntent pas sur titres négociables en bourse.

Mais que resterait-il, dans de telles conditions, pour les déposants qui font un besoin des retraits de fonds?

L'écrivain qui veut que les banques craignent la rareté de l'argent quand elles en ont, d'après lui, \$163,000,000 disponibles,

a évidemment oublié d'allumer la lanterne.

Il n'a pas vu qu'au 31 décembre 1907, date à laquelle il prend ses chiffres, les banques avaient \$613,000,000 et que les dépôts du public et que les banques n'ont rien de bien dans l'intérêt de leur propre conservation que dans l'intérêt de leur clientèle. Elles sont tenues d'avoir à leur disposition immédiate des sommes suffisantes pour parer à toutes les éventualités, même les plus pires.

Or, l'argent en caisse, ou, ce qui vaut de l'argent en caisse, (les valeurs négociables à un moment d'avis), est le meilleur garant que l'on puisse offrir aux déposants.

La cause de la rareté de l'argent pour l'expansion commerciale est dans la rareté de l'argent, il ne faut pas aller chercher ailleurs. L'argent est rare parce qu'il a été distribué dans des entreprises multiples, parce qu'il prend des chemins détournés avant de revenir aux banques et la preuve qu'il se fait rare c'est que près de \$42,000,000 de dépôts ont été retirés des banques canadiennes du 31 décembre 1906 au 31 décembre 1907, et que dans le seul mois de janvier 1906, les dépôts ont diminué de près de \$8,000,000.

Si les banques continuaient à augmenter leurs avances au commerce pendant que les dépôts se retirent, il faudrait qu'elles ne connaissent pas mieux leur métier que ne le connaissent les mathématiciens.

Personnel

—M. Hector Falcon, conseiller du commerce Extérieur, propriétaire de la marque de vin tonique "St. Léon" est actuellement à Montréal, dans l'intérêt de la marque.

LE NORD-OUEST CANADIEN.

Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 26, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

Entrée : L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre, \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

Devoirs du Colon : Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé, par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant, de l'une des manières suivantes :

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année, pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture; mais s'il le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de résidence sur la dite ferme.

La Demande de Lettres Patentes devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

Renseignements : Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.